

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : ATE Plastilube
Numéro de la FDS : 888100003552
Description d'utilisation du produit : Agent de polissage et de lubrification
Société : **Continental Teves AG & Co. oHG**
Guerickestr. 7
60488 Frankfurt a. M.
Germany
Téléphone : + 49 69 76 03 1
Téléfax : + 49 69 76 10 61
Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory
Téléphone en cas d'urgence : + 49 61 32 84 46 3

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Etat de surveillance : Ce produit, ce matériau ou cette substance est considéré(e) comme un produit contrôlé WHMIS par les paragraphes 33 - 66, liste IV du CPR

Mot de signal : ATTENTION
Forme : pâte
Odeur : caractéristique
Odeur - Paramètres de contrôle : donnée non disponible
Résumé des risques : Toxique

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.
Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
Inhalation : Nocif par inhalation.
Organes cibles : Yeux
Système respiratoire
Peau

Cancérogénicité:

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

-
- | | |
|------------|--|
| NTP | : Aucun composant de ce produit se trouvant dans des quantités supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié comme étant un carcinogène connu ou escompté. |
| IARC | : Aucun composant de ce produit se trouvant dans des quantités supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié par l'IARC comme étant un carcinogène probable, éventuel ou confirmé pour l'être humain. |
| OSHA | : Aucun composant de ce produit se trouvant dans des quantités supérieures ou égales à 0,1% n'a été identifié par l'OSHA comme étant carcinogène ou comme étant un carcinogène potentiel. |
| CA Prop 65 | : Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer, des malformations congénitales ou d'autres dommages. |
-

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Composant | No.-CAS | % en poids |
|--|------------|----------------|
| huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant; Huile de base-non spécifié | 64742-01-4 | >= 60 - <= 100 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|---|--|
| Conseils généraux | : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. |
| Inhalation | : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau Contact avec les yeux | : Laver à l'eau chaude et au savon. : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Demander conseil à un médecin. |
| Ingestion | : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Avaler du "carbo absorbens". |

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Forme : pâte
Point d'éclair : > 100 °C (> 212 °F)
Méthode: DIN 53213
- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : combinaison complète de protection contre les produits chimiques
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
- Conseils supplémentaires : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Manipulation : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

- Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate.
- Protection des yeux : En cas de risque de giclement - porter des lunettes de protection.
- Protection des mains : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.
Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

résistance aux produits chimiques.

- Protection de la peau et du corps : vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : pâte
- Odeur : caractéristique
- Point d'éclair : > 100 °C (> 212 °F)
Méthode: DIN 53213
- Densité : 0.9 g/cm³
à 20 °C (68 °F)
- VOC : 0 %

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Matières à éviter : oxydants forts
- Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.
- Réactions dangereuses : Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible
- Toxicité aiguë par : donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

inhalation
Cancérogénicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité pour la reproduction : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Tératogénicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Information supplémentaire : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Composant:

huiles résiduelles (pétrole),
raffinées au solvant; Huile de
base-non spécifié

64742-01-4

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 rat
Dose: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée: DL50 lapin
Dose: > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 rat
Dose: 2.18 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Irritation de la peau: Classification: Irritant pour la peau.
Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation des yeux: Classification: Irritant pour les yeux.
Résultat: Irritation légère des yeux

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Halogènes organiques (AOX) : pas inclu

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 0 %

Information écologique supplémentaire : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination adéquate : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT 49 CFR

Marchandise non dangereuse

TDGR

Marchandise non dangereuse

ICAO / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

IMDG-Code

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA Statut : Dans l'inventaire TSCA

DSL Statut : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

Prop. 65 de la Californie : Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer, des malformations congénitales ou d'autres dommages.

WHMIS Classification : D1B Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves
D2B Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques
Toxique par inhalation.
Produit irritant modéré de la peau
Produit irritant modéré pour les yeux

Ce produit a été classifié comme étant conforme aux critères de risque du CPR et le MSDS contient toutes les informations requises par le CPR.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'impression: 01/11/2006

Date de révision : 01/11/2006

Version : 1.0

Nom commercial: **ATE Plastilube**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Prepared by : GWU mbH
Birlenbacher Str. 18
D-57078 Siegen
L'Allemagne
Téléphone: +49-(0)271-88072-0
Date de révision : 01/11/2006
